

Zeitschrift:	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
Herausgeber:	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
Band:	17 (1966)
Heft:	1
Artikel:	Complément d'information sur quelques plans d'Erasme Ritter
Autor:	Courvoisier, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-392904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

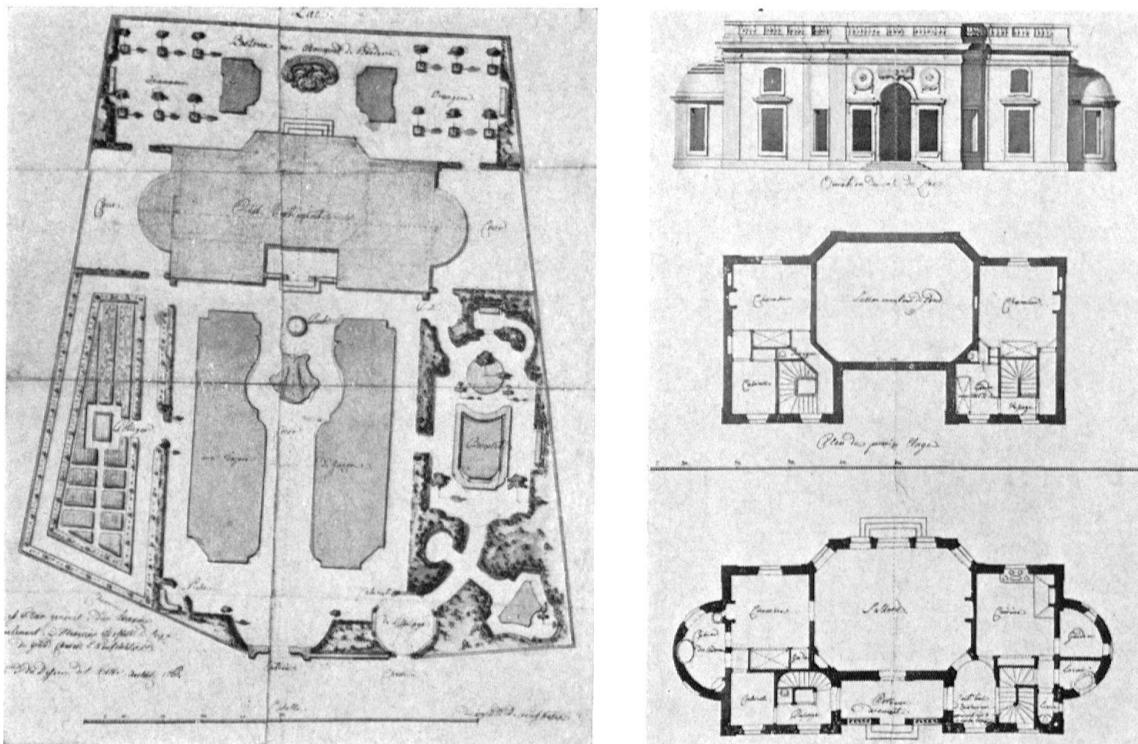
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR QUELQUES PLANS
D'ERASME RITTER

Au moment de la publication de l'inventaire de Neuchâtel¹, il n'avait été possible de reproduire que deux projets composés par ERASME RITTER (1726–1805), pour la maison portant aujourd'hui le n° 68 du faubourg de l'Hôpital. Il nous paraît utile de compléter la description des plans, et d'en donner ainsi une image plus juste à ceux qui étudieront les œuvres du grand architecte bernois.

Le maître de l'ouvrage, Abraham Bosset (1731–1781), membre du Grand Conseil de la ville de Neuchâtel, associé de la fabrique de toiles peintes de Cortaillod, puis de la dynamique maison Pourtalès, était devenu le gendre du maître-bourgeois Jean-Jacques-Henri Deluze (1689–1763), un négociant avisé. Jean-Georges Bosset, le père d'Abraham, après avoir vécu à Batavia et commercé avec la Chine, s'était fixé à Neuchâtel, où il embellit son domaine de la Grande Rochette. C'est dire le milieu actif et riche, bien propre à stimuler le nouveau propriétaire de jardins situés hors de ville, au bord du lac, à l'extrémité du Faubourg en train de devenir la plus belle rue de la ville. Sans doute Abraham Bosset voulut-il rivaliser avec son beau-père Deluze qui s'était construit un charmant pavillon de plaisance au Tertre (aujourd'hui avenue de la Gare n° 47), vers 1746. Quant au choix de l'architecte, il est probable que Bosset ait jeté son dévolu sur Ritter, convoqué par Pierre-Alexandre Du Peyrou sur le point de bâtir un hôtel somptueux, à moins que les deux Neuchâtelois se soient préalablement entendus pour faire venir l'artiste bernois, plus capable de répondre aux goûts de ces deux amateurs éclairés que les constructeurs locaux. Quoi qu'il en soit, ERASME RITTER s'attacha à satisfaire le projet caressé par Bosset d'un pavillon agrémenté d'un jardin bien ordonné. Le programme proposé n'a malheureusement pas laissé de traces écrites.

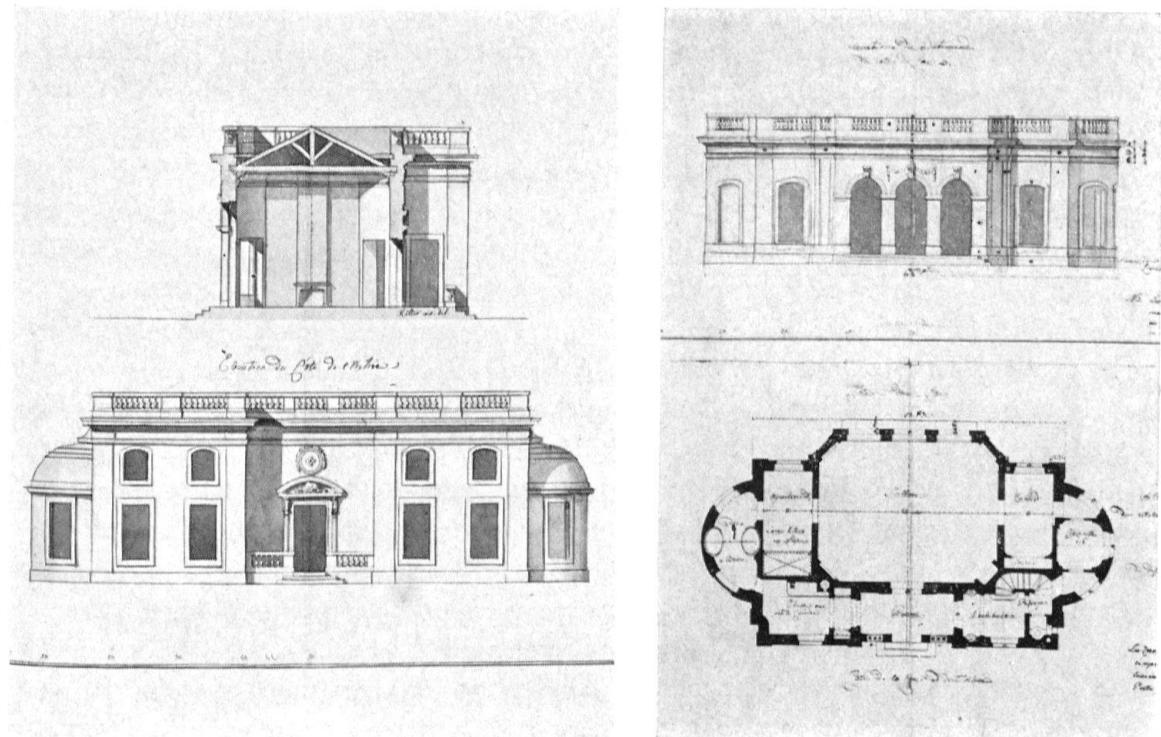
Après réflexion, l'architecte dressa, sur une feuille que nous considérons comme la première², le «Projet et plan général d'un terrain appartenant à Monsieur Bosset de Luze et (sic) du Grand Conseil à Neufchatel»; il le signa: «Distribué et du dessein de E. Ritter, archit. 1764». La parcelle, en forme de pentagone tout à fait irrégulier, ayant au maximum 138 pieds de large sur 146 de long n'effraye pas le praticien. Il plante son «petit bâtiment» entre deux cours latérales, une grande cour d'arrivée et «un parterre avec bouquet de broderie», deux tapis de gazon et une douzaine d'orangers en caisse du côté du lac – c'est-à-dire au midi, direction qui oriente en gros le plan. Pour masquer aux visiteurs l'irrégularité du jardin, Ritter atténue l'angle obtus où il place le portail d'entrée, puis, de part et d'autre de l'axe marqué par une palmette de gazon et un puits, il meuble la cour de deux «tapis de gazon», dont les bords sont harmonieusement découpés. A gauche et à droite de ce passage qui atteint la largeur de la façade, des haies isolent, à l'orient un «potager» et ses plates-bandes régulières, à l'ouest des «bosquets», dont le découpage capricieux est soigneusement étudié; on ménage des bancs et un «cabinet de littelage» que des plans de détail transformeront en pavillon chinois. Un projet anonyme, tout autre, qui porte la mention «I^{er} plan», montre une disposition très différente du jardin. Le pavillon octogonal ayant en son centre un «bain» et, en annexe, un local pour cheminée, pompe et commodités, s'inscrit au milieu d'une étroite terrasse, alors que tout



Erasme Ritter. Projets pour le pavillon Bosset-Deluze, 1764

le jardin, symétriquement disposé, est garni de bosquets et de plates-bandes autour de pièces de gazon.

Ritter, pour en revenir à ses projets duement signés, donne en second lieu des «Plans et élévation du bâtiment ou pavillon à exécuter selon le plan général du dessin et de l'invention de E. Ritter, archit. 1764». Sur la même feuille, il trace donc deux plans et une «élévation du côté du lac», qui s'étend sur 83 pieds $\frac{1}{2}$ de Neuchâtel. Le plan du rez-de-chaussée montre, au nord, un «portique découvert», bordé de balustrades et accessible par trois marches, ouvrant sur un salon, dont les angles coupés dessinent un octogone irrégulier. Du portique, un passage en bordure d'un escalier, à gauche, mène à un cabinet et à une chambre à coucher où figure l'emplacement d'un lit, d'une garde-robe et d'une cheminée; dans l'annexe semi-circulaire, le «cabinet de bain» est doté d'une baignoire ovale, d'un poêle circulaire et d'une armoire. Dans la partie opposée, à droite, un vestibule semi-circulaire donne le passage à la cuisine, flanquée du garde-manger et d'un lavoir dans la rotonde; un escalier «conduit sur le toit et la terrasse». Disposition étonnante, il faut traverser nombre de couloirs pour atteindre les «lieux» (toilettes) à l'angle nord-ouest du bâtiment. Le plan du premier étage montre que le «sallon montant de fond» est encadré de deux chambres à coucher munies de cheminées, accessibles par des escaliers, et flanquées, à l'orient d'un cabinet, à l'ouest d'une «garde-robe avec lit de domestique». La façade sud reflète parfaitement ces plans. Le corps central, encadré de pilastres, a une grande porte-fenêtre en plein cintre sous une frise de



Erasme Ritter. Projets pour le pavillon Bosset-Deluze, à Neuchâtel, 1764

postes, entre deux fenêtres ayant des encadrements à crossettes, et des entablements au-dessous de tableaux circulaires ornés de guirlandes. Des baies simples percent les pans obliques; deux fenêtres superposées marquent les étages des divisions latérales, aussi encadrées de pilastres. Au-dessus de la frise, une balustrade amortit élégamment la façade. Les annexes semi-circulaires paraissent devoir être couvertes de demi-coupoles.

Sur une troisième feuille, une «*elevation du côté de l'entrée*» montre bien les intentions de l'auteur, moins heureuses en raison d'une certaine lourdeur et de la rigide division ternaire, à peine corrigée par l'important retrait de la partie centrale. La haute porte, sous un fronton circulaire et un tableau couronné d'une guirlande, comme la balustrade du portique, anime un mur nu. De part et d'autre, les divisions latérales encadrées de pilastres ont deux grandes baies quadrangulaires au rez-de-chaussée, et des fenêtres cintrées à l'étage. Annexes et couronnement sont les mêmes qu'au midi. La «*coupé du batiment et du sallon*» prouve bien la primauté de ce dernier dans l'esprit du maître d'œuvre et de l'architecte. Un toit surbaissé, qui ne dépasse point les balustrades de l'attique, permet, comme la cheminée, d'affronter le climat neuchâtelois.

Ces projets ne convinrent apparemment pas à Bosset-Deluze, puisqu'un nouveau plan, muni de cotes et d'indications diverses, fut présenté sur une quatrième feuille. Les dispositions générales indiquent qu'on le suivit, dans les grandes lignes, pour la façade tout au moins. Les fenêtres des entresols, réalisées dans les divisions latérales, ne figurent pas sur l'*élévation*, et les clefs d'arc ont disparu au moment de la construction. Trois marches

précèdent le corps central; les niveaux sont indiqués pour le côté du lac et celui de la cour. «N.B. Les étoiles dans cette elevat(ion) marquent les parties du bat(iment) en taille, le reste sera en moeillon ou mur». Aujourd’hui encore, on peut observer la parfaite concordance de ces dispositions, outre la similitude du dessin de la corniche et de celle qui est en place. L’exhaussement de 1840 a, bien sûr, modifié l’étage; celui de 1872, supprimant les rondes (couvertes d’un toit et pas d’une demi-coupoles) a sans doute permis de réutiliser les anciennes balustrades, ou de s’en inspirer. Au bas de la feuille, le «plan à rez-de-chaussée d’un petit bâtiment de campagne à bâtir; du dessein de E. Ritter arch. 1764» montre les changements intérieurs survenus depuis le premier projet. Si les proportions du salon n’ont pas changé, les pièces de part et d’autre, «apartement avec lit en niche» et «cabinet», au fond duquel on loge un sopha, passent de 14 pieds $\frac{1}{2}$ à 8 pieds de large; une communication par des portes en enfilade s’étend jusqu’aux rondes abritant deux «bains» (baignoires) ovales, à l’orient, et un cabinet entre deux petits boudoirs triangulaires à l’opposé. Le perron nord, toujours bordé de balustrades plus courtes, et accessible par trois marches, ouvre l’accès du grand salon qui reste la pièce maîtresse et la raison d’être de l’édifice: un pavillon d’agrément ou de réception, et pas du tout une maison habitée en permanence, comme plus tard. Sur les côtés, on accède à un vestibule touchant l’escalier menant à la terrasse et à des toilettes, à l’ouest, ou à une «étude ou petite cuisine», dotée d’un four et d’un manteau de cheminée.

Certes, les transformations, notamment celle de l’entrée couverte pour le général Charles-Daniel de Meuron entre 1792 et 1795, puis les agrandissements du XIX^e siècle, ont altéré l’édifice et rendu son plan moins reconnaissable. Il n’en reste pas moins que le salon, pourvu de nouvelles boiseries pour Meuron, et d’un panneau mobile masquant une tribune destinée aux musiciens, rend bien compte des talents d’ERASME RITTER, mis au service de la brillante société qui animait la petite ville de Neuchâtel, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle³.

Jean Courvoisier

¹ *Les Monuments d’art et d’histoire du canton de Neuchâtel*, tome I, *La ville de Neuchâtel*, p. 390–395, fig. 385 et 386.

² Ces plans de RITTER, que feu M. Gustave de Coulon avait eu l’amabilité de nous laisser photographier, couvrent quatre feuilles collées sur toile. Nous les numérotions ainsi, dans leur ordre probable d’élaboration: 1^o, «Projet et plan général...», 40 × 37,7 cm. 2^o, «Elevation du côté du lac / Plan du premier étage / Plan du rez de chaussée», 50,5 × 34,7 cm. 3^o, «Coupe du bâtiment / Elevation du côté de l’entrée», 36 × 31,8 cm. 4^o, «Elevation du bâtiment du côté du lac / Plan à rez-de-chaussée», 36 × 33 cm. – De la même époque et non signés, élévations et plans de kiosques sur une même feuille; plan de jardin avec un pavillon octogonal; plan du jardin Bosset, vers 1790, avec les bâtiments existant à l’époque.

³ Le 20 mars 1966, le peuple neuchâtelois a voté l’achat de cette maison, pour y installer l’Ecole normale.